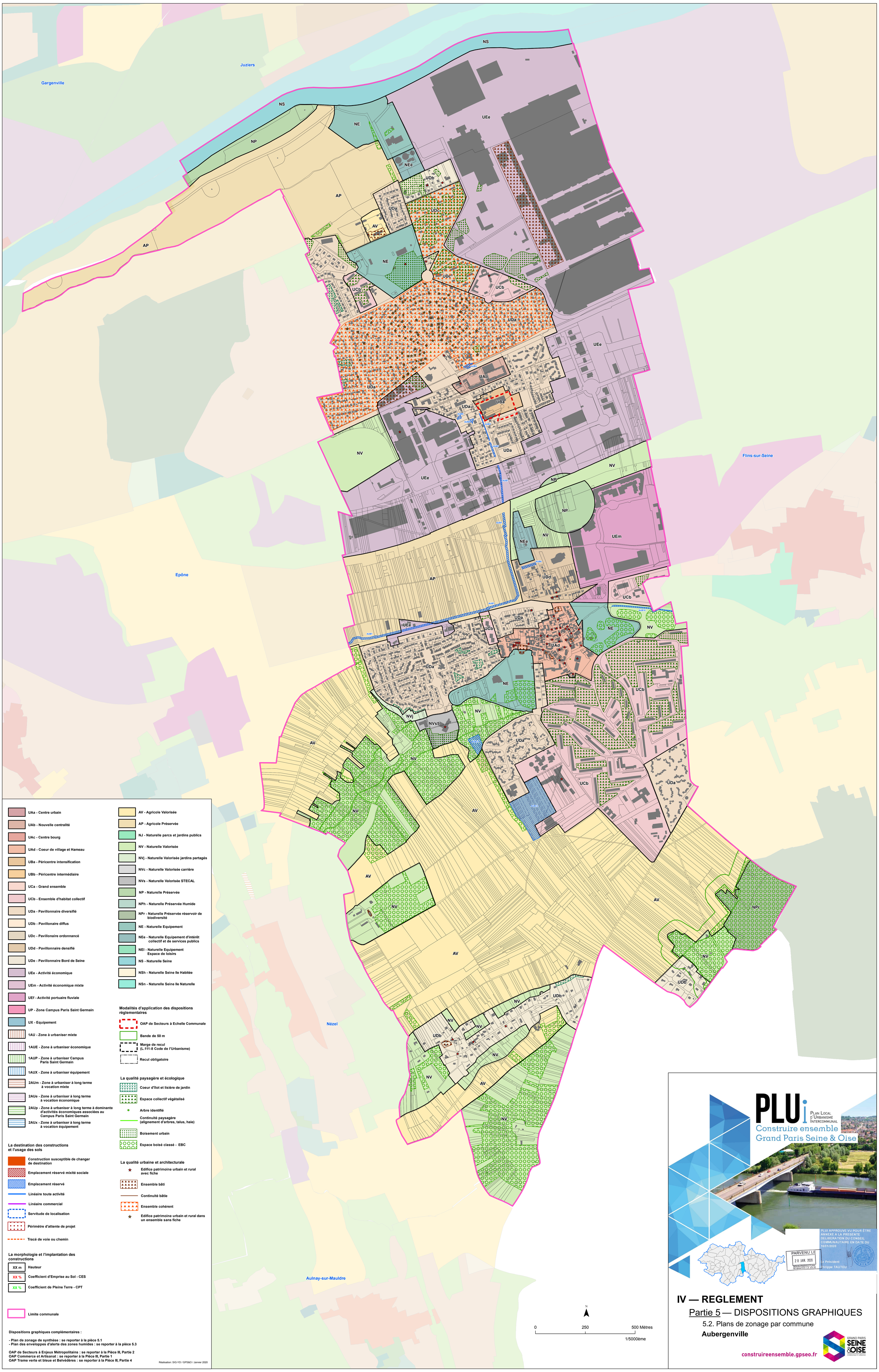
Gargenville
Juziers
Epône
Nézel
Aulnay-sur-Mauldre
Flins-sur-Seine
NS
NP
NE
NEe
AP
AV
UDa
UDb
UDc
UDd
UCb
UEe
UEm
UAb
UBa
UAd
NV
NVj
NVs5
NPr
Parking
UA - Centre urbain
UAb - Nouvelle centralité
UAc - Centre bourg
UAd - Coeur de village et Hameau
UBa - Péricentre intensification
UBb - Péricentre intermédiaire
UCa - Grand ensemble
UCb - Ensemble d'habitat collectif
UDa - Pavillonnaire diversifié
UDb - Pavillonaire diffus
UDc - Pavillonaire ordonnancé
UDd - Pavillonnaire densifié
UDe - Pavillonnaire Bord de Seine
UEe - Activité économique
UEm - Activité économique mixte
UEf - Activité portuaire fluviale
UP - Zone Campus Paris Saint Germain
UX - Equipement
1AU - Zone à urbaniser mixte
1AUE - Zone à urbaniser économique
1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain
1AUX - Zone à urbaniser équipement
2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte
2AUe - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain
2AUx - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement
La destination des constructions et l'usage des sols
Construction susceptible de changer de destination
Emplacement réservé mixité sociale
Emplacement réservé
Linéaire toute activité
Linéaire commercial
Servitude de localisation
Périmètre d'attente de projet
Tracé de voie ou chemin
La morphologie et l'implantation des constructions
XX m Hauteur
XX % Coefficient d'Emprise au Sol - CES
XX % Coefficient de Pleine Terre - CPT
Limite communale
AV - Agricole Valorisée
AP - Agricole Préservée
NJ - Naturelle parcs et jardins publics
NV - Naturelle Valorisée
NVj - Naturelle Valorisée jardins partagés
NVc - Naturelle Valorisée carrière
NVs - Naturelle Valorisée STECAL
NP - Naturelle Préservée
NPh - Naturelle Préservée Humide
NPr - Naturelle Préservée réservoir de biodiversité
NE - Naturelle Equipement
NEe - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics
NEl - Naturelle Equipement Espace de loisirs
NS - Naturelle Seine
NSh - Naturelle Seine Ile Habitée
NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle
Modalités d'application des dispositions règlementaires
OAP de Secteurs à Echelle Communale
Bande de 50 m
Marge de recul (L.111-8 Code de l'Urbanisme)
Recul obligatoire
La qualité paysagère et écologique
Coeur d'ilot et lisière de jardin
Espace collectif végétalisé
Arbre identifié
Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie)
Boisement urbain
Espace boisé classé - EBC
La qualité urbaine et architecturale
Edifice patrimoine urbain et rural avec fiche
Ensemble bâti
Continuité bâtie
Ensemble cohérent
Edifice patrimoine urbain et rural dans un ensemble sans fiche
Dispositions graphiques complémentaires :
- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
- Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2
OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4
Réalisation: SIG-YD / GPS&O / Janvier 2020
N
0
250
500 Mètres
1/5000ème
PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise
PLUI APPROUVE VU POUR ÊTRE ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 16/01/2020
Le Président
Philippe TAUTOU
PARVENU LE
20 JAN. 2020
SOUS-PRÉFECTURE 78 MANTES LA JOLIE
IV — REGLEMENT
Partie 5 — DISPOSITIONS GRAPHIQUES
5.2. Plans de zonage par commune
Aubergenville
construireensemble.gpseo.fr
GRAND PARIS SEINE & OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE